

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Il est entendu que chaque État participant peut soulever toute question conforme au mandat de la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe au cours de toute phase postérieure à la Réunion de Vienne tenue dans le cadre des Suites de la CSCE.

La présente déclaration figurera en annexe du Document de la Conférence de Stockholm, et sera publiée avec ce dernier.

Stockholm, le 19 septembre 1986